

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026
Date d'affichage et de convocation 20 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puisseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 23	<u>Etaient présents:</u> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Olivier BECRET, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Thierry TABORSKI, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Catherine GASTAN-KLUG, Antoine CALDICOTE et Corinne GARREAU. <u>Pouvoirs:</u> Francis KLEIJN à Jean-Jacques PERCHAT, Flavien PARISI à Olivier VELIN, Thierry MARIN-CUDRAZ à Séjiane RENE, Gilles MEKLER à Yves MURRU. <u>Absents:</u> Albert BAFFI, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Nathalie CHEVALLIER. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

2026/015 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Après avoir rappelé que les subventions communales ne peuvent être accordées qu'aux associations les sollicitant sur dossier déposé en mairie, Nicole BERGERAT donne lecture des montants de subvention accordée à chaque association et propose à l'assemblée de les voter en précisant qu'elles seront reprises dans le BP 2026 :

Article	Nom de l'association	Montant accordé
65748	ABC BOIS DU COUDRAY	950 €
65748	ACT' THEATRE PUISEUX	600 €
65748	AÏKIDO	1 450 €
65748	ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE	2 000 €
65748	ALS JUDO	2 600 €
65748	APE MARCEL PAGNOL	950 €
65748	ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE	500 €
65748	ATELIER DU TRICOT	250 €
65748	BADMINTON	800 €
65748	COMPAGNIE D'ARC LES DRAGONNIERS	1 000 €
65748	KAPAP-SELF-DEFENSE	1 000 €
65748	KARATE	900 €
65748	LA RECREATION	450 €
65748	A VOS JEUX	450 €
65748	LES PUISOUNOURS	800 €
65748	CERCLE MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS	400 €
65748	MÉMOIRE ET PATRIMOINE MILITAIRE	200 €
65748	LA MUSCULATION - C.E.S PUISEUX EN FRANCE	1 300 €
65748	PUISEUX ARC EN CIEL	850 €
65748	PUISEUX-BASKET	1 200 €
65748	PUISEUX-VOLLEY	2 000 €

65748	SAPEUR-POMPIER	300 €
65748	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	200 €
65748	TENNIS CLUB	2 400 €
65748	TENNIS DE TABLE	1 650 €
65748	SOUTIEN A LA THERAPEUTIQUE INFANTILLE	300 €
65748	ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL	3 300 €
65748	ECOLE ELEMENTAIRE BOIS DU COUDRAY	2 800 €
65748	OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRES - ONaCVG	50 €
657363	C.C.A.S	10 000 €
TOTAL SUBVENTIONS 2026		41 650 €

Monsieur le Maire précise que les subventions accordées aux associations ne sont attribuées qu'à celles qui proposent des activités à la population, sous quelque forme que ce soit.

Madame GASTAN demande pourquoi il y a une différence de montant pour le Puiseux-Volley par rapport aux autres associations ? Madame BERGERAT répond que le montant dépend du nombre d'adhérents et des projets propres à chaque club.

Madame GASTAN demande s'il n'y a pas un conflit d'intérêts puisque la présidente du club de Volleyball est colistière sur la liste du maire ? Madame BERGERAT répond qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts puisqu'aujourd'hui la personne en question n'est pas membre du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 pour et 2 abstentions : Catherine GASTAN et Antoine CALDICOTE) :

- **VOTE** les subventions ci-dessus énumérées prévues aux articles 657363 et 65748 du budget

Le Secrétaire,

Maryvonne JOUANY

Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 04/03/2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie
Le compte-rendu de la délibération ci-contre
Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en préfecture